



Action n° 8 :

Eclairage public : extinction de 1 h à 5 h du matin dans certains secteurs

Actuellement, les rues de la ville sont totalement éclairées de la tombée de la nuit au lever du jour, quelle que soit la saison. **Certains secteurs seront éteints de 1 h à 5 h du matin, à titre expérimental.**

Action n° 9 :

Illuminations de fin d'année : enchanter sans gaspiller



En lien avec la Métropole, la Ville n'installera que des décors lumineux équipés de lampes basse consommation (LED). Leur localisation et leur durée d'allumage seront optimisées.



Action n° 10 :

Les agents de la ville acteurs de la sobriété

- Encouragement au **covoiturage pour les déplacements professionnels**.
- **Incitation au Forfait mobilité durable**, permettant la prise en charge par l'employeur d'une partie des coûts de transports plus propres : vélos, transports en commun, covoiturage...
- **Poursuite des rondes « à vélo »** pour la Police municipale.
- **Formation et sensibilisation aux bons gestes** : extinction des ordinateurs et écrans, conduite écologique...
- **Interdiction des chauffages d'appoint** dans tous les locaux municipaux.
- **Télétravail possible deux jours par semaine sur les postes qui s'y prêtent et pour les agents volontaires**. Il ne peut être utilisé comme un moyen de faire supporter indirectement le coût de l'énergie aux agents.

“

Energie : Fleury la joue sobre

10 actions pour l'avenir

«La crise climatique est au centre de toutes les préoccupations et des actions de la Ville de Fleury-les-Aubrais. A ce contexte qui engage l'avenir de nos enfants se sont récemment ajoutés les crises politiques et conflits qui impactent notre quotidien et le coût des énergies : gaz, électricité, carburants.

Attachée à la transition écologique et soucieuse de préserver ses équilibres financiers, la Ville fait le choix de la sobriété avec 10 actions pour réduire ses consommations en énergies tout en préservant la qualité de service aux Fleurysois.»

Carole Canette,
Maire de Fleury-les-Aubrais

”





Action n° 1 : Baisse de la température de 1 à 2°C dans les bâtiments municipaux et les écoles.

Presque imperceptible pour des personnes en activité ou pour des enfants, cette baisse entraînera une réduction importante des consommations.

- **À la piscine : abaissement de 2°C dans l'eau comme dans l'air**
- **En fonction des usages, baisse de 1°C à 2°C dans les locaux sportifs**

Dans les gymnases, la baisse sera adaptée aux activités, en lien avec les associations sportives utilisatrices.

Attentive aux plus fragiles, la Ville de Fleury-les-Aubrais maintient une température de 21°C dans les équipements de la Petite enfance et pour les seniors de la Résidence Autonomie Pour Personnes Agées Ambroise Croizat.

Action n°2 : Régulation et production centralisée des chauffages



Pour réduire la consommation d'énergie à la source, **les chaudières sont désormais réglées pour produire une eau à 65°C et non 75°C**. Un changement vertueux sur le plan énergétique mais imperceptible pour les usagers.

Des sondes seront progressivement installées dans tous les bâtiments pour réguler la température en fonction de l'occupation et des saisons.

Plusieurs équipements ont aussi été raccordés au chauffage urbain, pour une continuité du service, accroître la part d'énergies renouvelables et s'assurer d'une stabilité des prix.



Action n° 3 : Priorité à la rénovation thermique des bâtiments

Depuis 2020, **la Ville a installé des chaudières à condensation plus économes et a isolé** dans de nombreux bâtiments : le site Michelet, les écoles Pierre et Marie Curie, Jacques Brel, la Maison pour tous Jean Gabin, la salle des Bicharderies et des bâtiments de la Petite Enfance.

Action n° 4 : Généralisation des éclairages LED



Le remplacement des éclairages traditionnels par des lampes à LED plus économes dans les équipements municipaux se généralise :

- **Vestiaires Albaladejo et Michel Bernard**
- **Centre Technique Municipal**
- **Stades Maurice Couttenier et Fernand Sastre**

Les fédérations et associations sportives seront aussi incitées à utiliser les installations en journée pour réduire le temps d'éclairage.

L'utilisation de lampes LED permet de réduire de 2/3 la consommation électrique.



Action n° 5 : Adapter la production des serres municipales

La production florale est adaptée pour privilégier les plantes poussant en serre froide. Les végétaux ayant besoin de chaleur seront moins nombreux et concentrés en un seul espace de production.

Action n° 6 : Vitrines et enseignes : inciter à l'extinction nocturne



Les commerçants fleurysois seront incités à respecter l'extinction réglementaire de leurs vitrines, pré-enseignes et enseignes de 1 h à 6 h du matin. Outre l'impact sur la consommation d'énergie, ce geste réduira considérablement la pollution lumineuse.



Action n° 7 : Conversion de la flotte de véhicules municipaux à l'électrique

Engagée depuis quelques années, **la conversion de la flotte de véhicules de la ville à l'électrique (environ 20%) se poursuit**, notamment sur les véhicules légers.